



MAIRIE D'ABBECOURT

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 ABBECOURT

09 62 60 44 03

abbecourt.commune@orange.fr



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur ANTHEAUME Jean-Jacques, Maire.

Etaient présents : MM. ANTHEAUME Jean-Jacques, LE GAL Michel, DESLIENS Michel, EVAIN Mireille, ALEIXO Guylène, AVONTURE Jacky, BONTEMPS Christophe, BOUFFLERS Philippe, DESLIENS Pierre, GOSSART Brigitte, RENARD Brigitte, , THOMAS Ginette. WANEQUE Jean-Pierre

Etait absente : Mme ROBERT Chantal qui a donné procuration à Mme EVAIN Mireille

Date de convocation : 26/09/2017

Date d'affichage : 26/09/2017

Secrétaire de séance : M. Michel LE GAL

Monsieur ANTHEAUME présente Madame Virginie COUTARD du cabinet VERDI qui remplace Madame Sandra DENIZARD.

Pour rappel, le cabinet VERDI est en charge de l'élaboration du PLU.

1/ Travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie.

Monsieur le Maire indique aux membres présents qu'il conviendrait d'entreprendre la passation des avenants suivants :

Lot 1 - DEMOLITION MACONNERIE - Entreprise NEUDORFF

Le présent avenant a pour objet les prestations supplémentaires à la demande du bureau de contrôle

1/ Reprise totale du plancher bas à rez de chaussée soit une surface de 48,20 m².

2/ Elévation d'un mur le long de la façade existante pour éviter le tassement de la rampe PMR

3/ Suite à la démolition de la cheminée, il s'est avéré que le conduit de fumée ne tenait plus et qu'il ne restait qu'une brique de 10 cm en face extérieure pour maintenir ce mur. La reprise consiste à créer une poutre en béton armé dans le mur existant sur une longueur de 4 ml. Cette poutre formera une assise au mur en béton cellulaire à élever sur une hauteur de 4.50 ml. Ces travaux occasionnent la reprise du solivage bois et la reconstitution du plancher bois des combles.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise NEUDORFF se trouve porté de 48.803,50 € HT à 77.073,50 € HT.

Lot 2- MENUISERIE ALUMINIUM – Entreprise CNM

Le présent avenant a pour objet les prestations supplémentaires à la demande du Maître d'Ouvrage Fourniture et pose en complément de ceux existant, de volets roulants sur la façade arrière et remplacement d'une fenêtre 110 x 175 haut.
En conséquence le marché de travaux de l'entreprise CNM se trouve porté de 36.340,00 € HT à 41.350,00€ HT.

Lot 5 - ELECTRICITE CHAUFFAGE VENTILATION – Entreprise IDELEC

Le présent avenant a pour objet les prestations supplémentaires à la demande du bureau de contrôle Suite à la reprise du plancher à rez de chaussée, dépose et repose des éclairages dans la cave.
En conséquence le marché de travaux de l'entreprise IDELEC se trouve porté de 19.991,70 € à HT 20.678,70 € HT.

Lot 7 - PEINTURE – Entreprise BEAUVAISIS DECOR

Le présent avenant a pour objet les prestations supplémentaires à la demande du Maître d'Ouvrage Sur bureau et sanitaire : exécution de travaux de peinture sur murs, boiseries, radiateurs et canalisations.
En conséquence le marché de travaux de l'entreprise BEAUVAISIS DECOR se trouve porté de 9.611,43 € HT à 12.097,96 € HT.

Lot 8 - SERRURERIE – Entreprise REALUNOX

Le présent avenant a pour objet les prestations supplémentaires à la demande du bureau de contrôle

- 1/ Réalisation d'une longrine béton hors gel dans la largeur du portail extérieur à poser.
- 2/ Renforcement de l'escalier bois accès étage suite à la reprise du plancher à RDC.
- 3/ Modification de l'aspect architectural de la rampe accès PMR.

En conséquence le marché de travaux de l'entreprise REALUNOX se trouve porté de 9.810,47 € HT à 15.160,47 € HT.

Lot 10 - RESTAURATION DE FACADE – Entreprise PAYEUX RESTAURATION

Le présent avenant a pour objet les prestations supplémentaires à la demande du Maître d'Ouvrage Réalisation des joints briques sur le pignon côté gauche en complément de ceux réalisés en façade principale.
En conséquence le marché de travaux de l'entreprise PAYEUX RESTAURATION se trouve de 22.733,88 € HT à 28.913,36 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la passation des avenants pour les lots 1, 2, 5, 7, 8 et 10
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation des avenants cités ci- dessus.

2/ Convention SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales).

Suite à un appel d'offre lancé par la Mairie de Beauvais, la SPA de Beauvais et de l'Oise s'est vu retirer la gestion de la fourrière au profit d'une société privée, la SACPA. Le changement est intervenu au 1^{er} septembre 2017.

La SACPA propose un contrat de prestation de gestion des animaux : capture, ramassage, transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale.

Le coût de ces prestations est de 1,52€ par habitant et par an

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la Maire à signer un contrat avec la SACPA.

Monsieur le Maire indique qu'avant de signer, il prendra contact avec ses collègues Maires des communes environnantes pour voir s'il est possible de faire une commande groupée pour diminuer les coûts

3/ SE60 : présentation du rapport d'activité 2016.

Monsieur Jean-Jacques ANTHEAUME, responsable du Secteur Local d'Energie d'Auneuil, présente le rapport annuel du SE60.

4/ Questions diverses.

- Demande d'aide financière au SE60 dans le cadre de l'Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SE60

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la commune adhère depuis le 24/04/2017, le SE60 propose d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques. Cet accompagnement s'est caractérisé dans un premier temps par les études préalables prises en charge par le SE60 ayant permis à la commune de prioriser et d'identifier des opportunités de travaux.

Monsieur le Maire présente les modalités de l'Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) et propose aux membres du Conseil Municipal de candidater à cet Appel à Projet dans le cadre du projet de réhabilitation de la Mairie

Suite à la réalisation des diagnostics préalables :

| | |
|--|-----------------|
| - L'estimation des travaux est de | 241 221,76 € HT |
| - L'estimation du coût total de l'opération est de : | 277 469,09 € HT |
| - L'estimation des travaux énergétiques éligibles est de : | 43 240,00 € HT |

Dans le cadre de cette aide, il précise que si le projet de la Commune est éligible, elle peut bénéficier d'une subvention correspondant au maximum à 30% du montant HT des postes de rénovation énergétique, et plafonnée à 50 000 € par projet. Le taux de subvention maximum est atteint par une bonification portant sur l'ambition énergétique et environnementale du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- sollicite une aide financière au SE60 dans le cadre de l'Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics du SE60,
- s'engage à respecter les conditions 2017 du règlement de l'Appel à Projet,
- autorise Monsieur à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- s'engage à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de la convention d'attribution de l'aide.

- note que le SE60 collectera et mutualisera les CEE (Certificats d'Economie d'Energie) générés par les travaux et en sera l'unique bénéficiaire, ceci dans la perspective de mettre en place d'autres actions en faveur de la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du territoire du SE60

La séance est levée à 20h30.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Michel LE GAL

Jean Jacques ANTHÉAUME.